

### Le contexte de l'innovation

Béziers est pionnière en matière de santé publique locale : depuis 1993, année de création du Réseau de Santé, l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs des domaines sanitaires, médico-sociaux et sociaux travaillent à repérer les besoins, mettre en œuvre des actions spécifiques et améliorer leurs pratiques professionnelles.

### L'idée innovante

Les dispositions de territorialisation de la loi HPST (2009) ont amené à signer un Contrat Local de Santé (CLS) en capitalisant l'expérience acquise par les partenaires au sein du Réseau de Santé.

### L'objectif recherché

Le CSL n'a pas pour objectif d'apporter des moyens supplémentaires, mais d'accroître l'efficacité des moyens existants.

- analyser les problématiques objectivées et ressenties sur le territoire.
- créer un consensus sur les priorités à retenir et sur les actions à mener en conciliant les objectifs du plan stratégique régional de santé et les priorités définies localement.
- mettre au point d'un mode de gouvernance permettant d'optimiser les moyens existants et de définir le cadre de mobilisation des ressources des signataires et des partenaires.

### La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Le Réseau de Santé travaille avec l'ensemble des acteurs sur des diagnostics, la définition d'objectifs, l'élaboration de cadres d'évaluation et la définition de priorités en matière de santé publique.

Le CLS signé entre la CA Béziers-Méditerranée, Béziers et l'ARS Languedoc-Roussillon inclut les treize communes de l'agglomération.

Le CLS prévoit les modes de coordination des différents acteurs et intervenants et les modalités d'extension des actions de la Ville vers le territoire de l'agglomération.

- La gouvernance institutionnelle :

*Le Comité de pilotage* réunit les trois signataires et a une double fonction décisionnelle (validation du bilan, fixation d'objectifs) et opérationnelle (prise de décisions stratégiques).

*Le Comité consultatif* est doté d'un double rôle de concertation et d'expertise ; il est l'instance de mobilisation de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, le lieu où la démocratie sanitaire participative peut s'exprimer.

- Le fonctionnement :

*Le Comité technique*, instance d'animation opérationnelle et technique du CLS, assure le suivi de chacun des six thèmes pour lesquels un chef de file a été désigné parmi les signataires.

*Le Chef de projet* est chargé de la mise en œuvre du contrat local de santé ; placé sous l'autorité des cosignataires, il a pour missions d'animer le contrat et d'assurer le lien entre les différentes instances.

- L'élargissement en réseau :

Depuis plus de 20 ans le Réseau de Santé fédère les institutions et les associations travaillant dans de larges champs de la santé publique.

Avec le CLS, il repositionne et redéfinit ses axes de travail sans pour autant renoncer à son autonomie. Les commissions correspondant aux thèmes du contrat travailleront prioritairement mais non exclusivement sur les axes définis dans le contrat.

Le contenu de la réalisation

Le CLS repose sur six thèmes, eux-mêmes déclinés en dix-sept axes :

- Trois thèmes contribuent au panier de services de proximité : les vaccinations, la nutrition, l'accès aux droits et aux soins.
- Deux thèmes ont pour objet le parcours de santé : les personnes âgées, la santé mentale.
- Un thème spécifique : la veille sanitaire

Dans la perspective d'un élargissement ultérieur du contrat, il est prévu d'affiner

- certaines thématiques : démographie médicale, prévention des addictions, éducation thérapeutique, santé et environnement, prise en charge du handicap, santé au travail,
- certaines pathologies (maladies chroniques métaboliques, cancer),
- certaines populations (jeunes et adolescents, migrants vieillissants, détenus après leur sortie, Gitans)

Les moyens humains et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

- Création d'un poste de chef de projet (45 028,32 €) et un mi-temps de secrétariat.
- Un cadre du CCAS de Béziers sera plus spécifiquement chargé de l'animation des travaux relatifs au parcours de la personne âgée. Les cosignataires s'engagent à travailler au bon fonctionnement du contrat, dans lequel ils trouvent leur intérêt en termes de politiques publiques, sans valoriser les efforts consentis. Les travaux des participants aux commissions du Réseau de Santé ne sont pas monétisés.
- Le coût de l'étude du CLS, 59 046,52 €, a été financé à parts égales par les cosignataires

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

La plus-value du CLS réside d'une part dans la synergie entre les acteurs de la santé et l'harmonisation de leurs modes de fonctionnement, d'autre part dans la gouvernance partagée du droit commun et des moyens qui y sont affectés, qu'il réinterroge et réoriente.

Un partenariat équilibré entre les signataires et les acteurs a été recherché au travers d'une gouvernance structurée permettant un élargissement ultérieur du CLS.

En élargissant certains champs d'action explorés par le Réseau et en en créant de nouveaux pour répondre aux besoins diagnostiqués, le CLS accroît ainsi l'efficacité d'un partenariat dont la qualité est unanimement reconnue.

Au regard des gains d'efficacité désormais permis par le CLS, les coûts apparaissent comme remarquablement modiques.

Signé en février 2013, le CLS connaît un début de réalisation rapide : un certain nombre d'actions sont lancées (veille sanitaire, vaccinations, parcours personnes âgées), le Réseau de Santé est en cours de restructuration, la direction de la Santé Publique de la Ville se réorganise afin de porter l'accompagnement et l'expertise nécessaires aux thèmes du contrat.

- Exemple : le « Parcours de la Personne âgée » qui clarifie les missions des acteurs et vise à éviter les ruptures de prise en charge sociale, médico-sociale et sanitaire (réalisation d'un cahier d'alerte et d'un kit d'hospitalisation).

La réflexion sera prochainement engagée pour prédéfinir le contenu du prochain CLS qui succédera au présent contrat qui est un contrat de préfiguration.

PJ : Illustrations Signature officielle